

provinces, un programme de stabilisation du cheptel. Il vous proposera aussi de modifier les pouvoirs du Conseil de commercialisation des produits agricoles. Et une commission d'enquête étudiera les problèmes de commercialisation de la pomme de terre dans l'est du pays. Enfin, le gouvernement haussera le maximum prévu par le régime de paiement anticipé des céréales et il présentera des amendements visant à permettre au Fonds de stabilisation des céréales de l'Ouest de répondre avec plus de souplesse aux besoins des producteurs.

Pourquoi ne pas augmenter les paiements anticipés au titre des récoltes? On ne parle que de cela depuis cinq ou six ans. Mon parti a annoncé que si le gouvernement veut apporter des modifications, nous allons les voter en un jour. Cela, c'est autre chose que des discours, monsieur le Président.

● (1210)

Et que dire de la loi sur la stabilisation du prix du grain de l'Ouest? Il n'y a pas dans l'Ouest un seul agriculteur qui en soit satisfait. Ceux qui appartiennent au régime sont en difficultés financières depuis plusieurs années, mais la façon dont le régime est organisé, avec sa moyenne quinquennale ne leur donne pas droit à des versements. Il y a environ 1 milliard en compte, mais pas un sou n'a encore été versé aux agriculteurs.

Le discours du trône annonce des modifications. Il est certain qu'elles vont venir, car des élections s'annoncent. On va faire en sorte qu'il y ait des versements, pour essayer d'acheter des votes dans l'ouest du Canada. Voilà ce qui va se passer. Le régime n'a jamais été convenablement réexaminé en réalité. Il n'y a pas dans l'ouest du Canada un seul agriculteur qui en soit content. En tout cas je n'en ai pas rencontré.

J'aimerais mentionner un deuxième passage du discours du trône, qui est le suivant:

Le gouvernement se penchera également sur les besoins de financement à long terme des propriétaires de petites entreprises, des agriculteurs et des pêcheurs.

Depuis plusieurs années notre parti et ses représentants à la Chambre et au comité suggèrent au ministre des moyens d'obtenir de l'argent à bon compte pour les agriculteurs. L'agro-obligation permet à l'agriculteur de placer la fraction du prix de vente correspondant aux gains en capital auprès de la Société du crédit agricole, pour qu'elle se procure des capitaux à bon marché. Le ministre n'a jamais voulu recourir à cette solution pour aider les agriculteurs. Il les voit tomber en faillite l'un après l'autre, mais il laisse faire.

Le discours dit également:

Le gouvernement entend réviser la loi actuelle afin d'en assouplir les dispositions, de créer un système d'arbitrage avant la faillite à l'intention des fermiers et de mieux protéger les salaires des travailleurs.

Le projet de loi sur la faillite a traîné six, sept ou huit ans. Il a été étudié en comité, mais n'a jamais été présenté à la Chambre. Maintenant nous avons un nouveau projet de loi. Depuis des années le gouvernement et le ministre n'ont rien d'autre à offrir à l'agriculture que des discours. Le ministre sourit à la télévision et dans les rencontres publiques, mais il ne fait rien de concret et il continuera de ne rien faire, parce que son parti n'a pas beaucoup de votes dans l'Ouest.

Je dois dire en terminant que j'ai été déçu, monsieur le Président, que vous n'ayez pu recevoir l'amendement du député de Capilano (M. Huntington). Je comprends votre position, mais j'espérais que l'amendement serait déclaré recevable. S'il l'avait été, j'aurais présenté un sous-amendement au sujet du prélèvement illégal de participation canadienne de 4.5c. le gallon, que le gouvernement perçoit sur l'essence. J'aurais demandé que le milliard à peu près que l'État a perçu de cette façon serve à abaisser le prix à la pompe du fuel domestique, du carburant agricole et de l'essence.

*L'Adresse—M. Neil*

**M. Ferguson:** Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Moose Jaw (M. Neil) s'il votera en faveur des dispositions d'arbitrage préalable à la faillite qui sont mentionnées au discours du trône lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi sur la faillite et l'insolvabilité. J'ai eu connaissance de son avis lorsque le projet de loi C-63 a été étudié en comité.

**M. Neil:** Monsieur le Président, le projet de loi vient d'être déposé mardi dernier, le 31 janvier, ce qui fait que je n'ai pu le lire attentivement. J'ai toujours pensé qu'on devrait discuter de la question des faillites ou des difficultés financières qui se posent pour les agriculteurs avant de les forcer à déposer leur bilan. Je sais que le député avait un projet de loi que le gouvernement n'a pas voulu présenter. En tout cas, si le projet de loi sur la faillite renferme des dispositions de nature à aider les agriculteurs en difficultés financières, je n'hésiterai pas à lui donner mon appui.

**M. Ferguson:** Monsieur le Président, j'aimerais également demander au député son avis sur la stabilisation du prix des viandes rouges, sujet qu'il a évoqué dans son discours. Qu'est-ce qui retarde ce régime-là? L'été dernier, quatre provinces se sont déclarées disposées à l'appliquer, et récemment le ministre ontarien de l'Agriculture a annoncé quant à lui la création d'une commission. Je ne comprends pas que l'État fédéral tergiverse, quand les provinces n'arrivent pas à s'entendre entre elles.

**M. Neil:** Monsieur le Président, j'exposerai très volontiers mon point de vue à ce sujet. La Chambre n'est saisie d'aucun projet de loi. Tout ce que nous avons, c'est un document préparé par M. Anderson et quelques autres. Le ministère de l'Agriculture l'a conservé comme une relique pendant un an, et finalement je l'ai eu à mon bureau la semaine dernière, mais il n'y a pas de projet de loi.

Dans mon allocution j'ai dit que le ministre de l'Agriculture avait décidé une fois pour toutes ce qu'il voulait faire, il ne veut pas entendre parler de pourparlers avec ses divers homologues provinciaux. Le ministre n'arrivera peut-être pas à faire approuver son projet de loi par le cabinet.

Je sais que le mécontentement règne dans toutes les provinces. À ma connaissance, le ministre ne consulte pas régulièrement ses homologues provinciaux. Il les voit seulement une demi-journée par an. Comment pourrait-on réussir à quoi que ce soit dans le secteur de l'agriculture qui relève à la fois des autorités fédérales et provinciales si les ministres ne se concertent pas régulièrement?

**M. Murphy:** Monsieur le Président, le député de Moose Jaw (M. Neil) a parlé de la taxe de canadianisation imposée par le gouvernement sur l'essence et les produits pétroliers vendus au Canada. Quand le gouvernement libéral intervient dans ce secteur, non seulement il fait du tort au socialisme, mais il dégoûte également de nombreux Canadiens du nationalisme.

Comme le député représente le parti qui a créé Radio-Canada et qui a soutenu le CP a coup de millions de dollars, pourrait-il nous expliquer si, à son avis, l'industrie pétrolière devrait appartenir à des Canadiens et nous faire connaître les dernières intentions du parti conservateur à l'égard de Petro-Canada?

**M. Neil:** Monsieur le Président, il serait difficile de donner au socialisme une réputation pire qu'elle ne l'est déjà. Je me